



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Projet PAN 03-51

Centrale de stockage de semences

Rapport 2008

Gert kleijer
Banque de gènes nationale
Agroscope Changins-Wädenswil
1260 Nyon



Projet PAN 03-51

Rapport 2008

La centrale de stockage et de distribution de semences de plantes potagères existe depuis 2005 et a pour but l'intégration des accessions de variétés de légumes après leur régénération par ACW ou les projets PAN03-84 et PAN03-87 dans la banque de gènes nationale. Elle assure:

1. le stockage de semences des accessions régénérées
2. le maintien du pouvoir de germination
3. la mise à disposition pour les organisations et les tiers de la semence

ACW Changins offre des conditions optimales pour le stockage à long terme à – 20°C et à moyen terme à + 4°C. Les lots conservés à +4°C sont utilisés pour l'échange et la distribution de la semence aux utilisateurs. Le stockage à – 20°C assure la conservation et sauvegarde, à long terme d'une accession dans la collection de base.

La centrale travaille collabore étroitement avec les projets PAN 03-84 et PAN 03-87, qui ont pour but la régénération de 30 variétés d'espèces de plantes potagères. Parmi ces 30 variétés, nous trouvons des espèces autogames et allogames qui peuvent être annuelles ou bisannuelles, avec pour chaque catégorie, des spécificités pour la multiplication des semences.

En 2008, nous avons reçu les semences de 12 variétés annuelles, semées en 2007 et de 20 variétés bisannuelles, semées en 2006. 20 de ces variétés étaient des allogames et 12 des autogames

La procédure, après réception des échantillons, correspond à des standards de qualité, valable pour la banque de gènes nationale.

1. Contrôle visuel de la qualité de semences (impuretés, dégâts d'insectes, etc)
2. Détermination, si nécessaire, du pouvoir de germination avec des méthodes adaptées à chaque espèce
3. La semence reçue est conservée à + 4°C
4. La semence est séchée pendant 2 semaines à + 25°C et une humidité relative à 10%. La semence séchée est répartie dans plusieurs sachets en aluminium plastifié et dûment étiqueté, puis est mise au congélateur à – 20°C.
5. Le solde est conservé dans des sachets en papier et est disponible pour satisfaire des demandes des utilisateurs suisses ou étrangers.

Le choix des variétés à multiplier est déterminé par le groupe de travail légumes de la CPC. Les variétés sont originaires de la banque de gènes nationale ou des organisations privées comme Sativa, Samengärtneri Zollinger ou Pro Specie Rara. Toutes les variétés multipliées se trouvent sur la liste positive. Les variétés qui ne se trouvent pas encore dans la banque de gènes nationale y seront incluses. Un effort doit être entrepris pour inclure dans la banque de gènes nationale, toutes les variétés de la liste positive et qui se trouvent encore uniquement chez les organisations.